

Les médecines alternatives et complémentaires

- Ne font pas partie de la médecine conventionnelle.
- Médecine **alternative** = utilisée en complément de la médecine conventionnelle (ou occidentale, allopathique).
- Médecine **complémentaire** = utilisée à la place de la médecine occidentale.
- La psychothérapie, la psychanalyse et la psychosomatique font partie de la médecine conventionnelle.
- 4 catégories de traitements complémentaires :
 - Traitements naturels : herbes médicinales, vitamines, ses minéraux, compléments alimentaires, probiotiques...
 - Pratiques psychocorporelles : méditation, yoga, acupuncture, exercices respiratoires, qi-gong, tai-chi...
 - Pratiques physiques manuelles : chiropractie, ostéopathie, massages...
 - Autres : guérisseurs, champs énergétiques, médecine chinoise, ayurvédique, homéopathie, naturopathie, mouvement therapies...
- L'OMS s'est donnée 4 objectifs concernant la médecine traditionnelle :
 - Elaborer une **politique**
 - Améliorer **l'innocuité, l'efficacité** et la **qualité**
 - Garantir **l'accès**
 - Garantir la promotion d'un **usage rationnel**.

Médecine chinoise et plantes

- La médecine chinoise repose sur le concept de **l'unité du corps et de l'esprit** et sur le **déséquilibre émotionnel** et la **dysharmonie** qui nous rendent vulnérables aux maladies.
- Elle a recours à une classification et à un système de correspondances systématiques selon lesquels le traitement est ensuite déterminé de manière **individuelle**.
- L'efficacité de la médecine chinoise est difficile à prouver bien que l'effet clinique soit constaté ; la sécurité et la qualité pharmaceutique du produit sont souvent incertaines.
- La convergence entre médecine chinoise et médecine occidentale s'appelle **médecine intégrative**.
- Les médicaments traditionnels à base de plante doivent obéir à une **procédure d'enregistrement simplifié** auprès de l'ANSM (càd un enregistrement **allégé**, l'ancienneté de leur usage rend plausible leur efficacité et leur innocuité).
- Actuellement, **aucune plante** issue de la médecine chinoise **n'est autorisée** en France à visée thérapeutique.
- Les plantes médicinales sont des **drogues végétales** dont au moins une partie possède des **propriétés médicamenteuses** et peuvent avoir également des **usages alimentaires ou condimentaires**.
- Les drogues végétales (ou substances végétales) sont essentiellement des **plantes, parties de plantes** ou **algues, champignons, lichens**, entiers, fragmentés ou brisés, **utilisés en l'état**, soit le plus souvent sous forme desséchée, soit à l'état frais ; elles doivent être définies par la **dénomination scientifique botanique** (*genre, espèce, variété, auteur*).
- Les préparations à base de drogue végétale sont obtenues en soumettant les drogues végétales à des **traitements** tels que extraction, distillation, expression, fractionnement, purification, concentration ou fermentation (exemples : huiles essentielles, teintures, extraits secs...)
- Les plantes médicinales peuvent faire l'objet d'extraction de principes actifs pour permettre le développement de médicaments (exemples : quinine, morphine...)
- Ces produits ci-dessous font l'objet du monopole pharmaceutique :
 - 1) Plantes médicinales, aromatiques et leurs dérivés, en l'état ou sous forme de préparations :
 - Tisanes : constituées exclusivement d'une ou plusieurs drogues végétales destinées à des **préparations aqueuses** buvables par

décoction, infusion ou macération, réalisées au moment de l'emploi, présentées en **vrac** ou en **sachet-dose**.

- Huiles essentielles : renferme des constituants toxiques

2) Médicaments d'origine végétale :

- Médicaments à substance(s) active(s) chimiquement définie(s) (obligation d'AMM sur la base d'une évaluation du dossier comportant 3 modules : qualité, sécurité, efficacité)
- Médicaments à base de plantes (AMM obligatoire) et médicaments **traditionnels** à base de plantes (**enregistrement** (dossier allégé avec données bibliographiques démontrant innocuité et efficacité plausible) : renferment comme substance active une **drogue végétale** et/ou une préparation à base de drogue végétale ; utilisés en phytothérapie le plus souvent.
- Médicaments homéopathique : obtenus à partir de substances appelées souches homéopathiques soumises à une succession de dilutions/dynamisations ; **enregistrement** ou **AMM** obligatoire.

Conditions de délivrance de ces produits :

- Sur prescription médicale : préparation magistrale destinée à un malade déterminé en l'absence de spécialité pharmaceutique autorisée (exemple : mélange de plantes) ; préparation selon les Bonnes Pratiques de Préparation.
- Hors prescription médicale :
 - Plantes médicinales, vendues en l'état, inscrites à la Pharmacopée :
 - **Liste A** : usage en médecine traditionnelle en allopathie et pour certaines en homéopathie (certaines ont un usage alimentaire et/ou condimentaire et ont alors une **dérogation au monopole pharmaceutique**)
 - **Liste B** : plantes dont l'évaluation du rapport bénéfice/risque est négatif pour une utilisation traditionnelle en préparation magistrale.
 - Huiles essentielles
 - Médicaments de médication officinale : en accès direct au public, non remboursés
 - Médicaments vendus sur internet
- Le pharmacien est autorisé à vendre des **compléments alimentaires à base de plantes**.
- Les compléments alimentaires à base de plante renferment des ingrédients composés de végétaux ou isolés à partir de ceux-ci, possédant des propriétés **nutritionnelles** ou **physiologiques**, à l'exclusion des plantes ou des préparations de plantes possédant des

propriétés pharmacologiques et destinées à un usage exclusivement thérapeutique.

- Ils sont soumis à la **réglementation des aliments** et donc ne nécessitent pas d'AMM, seulement le dépôt du modèle **d'étiquetage** qui ne doit pas être mensonger.
- L'étiquetage **doit** comporter des **mentions obligatoires** avec la possibilité **d'allégations de santé autorisées** (genre « les oméga-3 réduisent les risques cardio-vasculaires ») mais en aucun cas, d'indications thérapeutiques (interdiction d'allégations de prévention (genre « le calcium prévient l'ostéoporose »), traitement et de guérison de maladies humaines ou d'évoquer ces propriétés)
- Les **plantes ou extraits de plantes** revendiquant des allégations de santé peuvent être des plantes **alimentaires** ou encore être utilisées en **phytothérapie**. Pour les **nouveaux** ingrédients (non traditionnels), une évaluation et une **AMM** sont nécessaires.
- Dispositif de nutrivigilance par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

L'Acupuncture

- C'est une médecine **intégrative**.
- Elle est basée sur la stimulation par des **aiguilles** de certains points précis du corps (points stimulant ou équilibrant le yin et le yang).
- Elle agit entre autres par la stimulation du système nerveux central, périphérique et végétatif.
- Elle est reconnue comme faisant partie du patrimoine mondial immatériel de **l'UNESCO**.
- Ne doit être pratiquée que par des médecins à même d'arriver à un diagnostic.
- Théorie du Yin et du Yang :
 - Tous les phénomènes de la nature peuvent être classifiés suivant deux principes **immuables, opposés et complémentaires** (jour/nuit, haut/bas, sombre/clair...)
 - La chaleur, le mouvement, le jour et le haut sont Yang et leurs contraires Yin.
 - La nature yin-yang d'un phénomène n'est jamais absolue mais **relative** car il y a toujours du yang dans le yin.
 - Dans certaines conditions, l'un peut se transformer en l'autre (symbolisé par le « taiji » ou « faite suprême »)
 - Anatomie : le haut du corps, la face dorsale et l'extérieur sont Yang, le bas du corps, la face ventrale et l'intérieur sont Yin.
 - Physiologie : les activités fonctionnelles sont Yang ; les productions et transformations des substances nutritives sont Yin
 - Changements pathologiques du corps = **déséquilibre yin/yang**.
- Théorie des cinq éléments (ou des cinq mouvements) :
 - Classification des phénomènes de la nature suivant cinq catégories : le **bois**, le **feu**, la **terre**, le **métal** et l'**eau**.
 - Ils présentent un aspect dynamique d'engendrement et de rétrocontrôle des éléments entre eux : l'eau engendre le bois, qui engendre le feu etc. ; l'eau éteint le feu qui fond le métal qui coupe le bois etc.)
- Energie, sang, liquides organiques, organes, viscères :
 - **l'énergie** (Qi, qui est yang) est la substance fondamentale constitutive de l'univers et tous les phénomènes sont produits par les changements et les mouvements du Qi ; on distingue l'énergie **originelle** (ou **congénitale**) et **acquise**.
 - Le **sang** (Xue) est un aspect Yin du Qi, il est principalement dépendant du cœur, de la rate et du foie.
 - Les **liquides organiques** (salive, larmes...) sont distingués en liquides clairs et fluides et liquides troubles et épais.

- Les **organes** (Zang) de nature Yin, fabriquent et conservent les substances essentielles comme le Qi, le sang, les liquides organiques (**cœur, rate, poumon, rein et foie**).
- Les **viscères** (Fu) de nature Yang reçoivent et transforment les nutriments et excrètent les résidus (**intestin grêle, estomac, gros intestin, vessie, vésicule biliaire**)
- Les méridiens :
 - Les méridiens et les voies collatérales transportent le Qi, résistent aux invasions pathogènes et assurent la régulation du Yin/Yang suivant l'adage « traiter l'intérieur par l'extérieur ».
 - Ils sont invisibles mais souvent ressentis pendant les séances d'acupuncture.
 - Les organes et viscères possèdent tous leur propre méridien (intérieur du corps et revêtement cutané)
 - **12** méridiens principaux sur un hémicorps (donc 24 en tout, de façon symétrique) : 6 yin sur la face ventrale et 6 yang sur la face dorsale.
 - Le Qi circule d'un méridien à l'autre suivant un **sens** et un **ordre précis** avec un maximum énergétique à une heure précise du nycthémère pour chacun.
 - 8 extra-méridiens dont seulement **2** possèdent leurs propres points d'acupuncture (méridiens médians dorsal et ventral nommés « Gouverneur » et « Conception »).
- Les points d'acupuncture :
 - Ce sont les sites spécifiques où peut être atteint et manipulé le Qi.
 - Les **points d'acupuncture des méridiens** sont distribués le long des trajets de ces derniers.
 - Les **extra-points en dehors des méridiens** ont des indications particulières complémentaires des points des méridiens.
 - Les **points « réflexes »** sont surtout indiqués dans les syndromes douloureux.
 - Localisation des points selon des repères anatomiques ou la mesure de la largeur du pouce du sujet.
 - Les points ont une action **locale, régionale** ou **générale** ; certains points sont dénommés « **points de commande** » (sous le coude ou le genou) car ils ont une action plus précise.
- Etiologie des maladies : il existe des facteurs pathologiques responsables des maladies :
 - Les six facteurs climatiques **exogènes** (deviennent pathologiques si trop important ou organisme fragilisé) : vent, humidité, froid, chaleur, canicule, sécheresse.

- Les sept facteurs émotionnels **endogènes** : joie, tristesse, colère, mélancolie, colère, rumination, peur, effroi.
- **Autres** : troubles alimentaires, excès sexuels, manque d'exercice physique, hyperactivité, traumatismes, empoisonnement, insectes, parasites, miasmes, glaires et stagnations de sang anormales.
- Diagnostic :
 - *Interrogatoire* : douleurs, préférences et dégoûts alimentaires, types de rêves...
 - *Inspection* : **langue** tout particulièrement car elle est le reflet de l'intérieur du corps.
 - *Palpation* : palpation classique, palpation examinant le **ressenti** sur certains points d'acupuncture et palpation du **pouls radial**.
 - *Auscultation* : respiration, toux...
- La différenciation des syndromes permet d'arriver à un diagnostic étiologique.
- Le traitement :
 - **Aiguilles** stériles à usage unique de différentes sections et longueurs.
 - Insérées puis laissées en place pendant un temps défini (de quelques secondes à 30 minutes).
 - Une stimulation **électrique** peut être utilisée en branchant des pinces dessus.
 - La **chaleur** (moxibustion) peut aussi stimuler les points : bâtonnets d'armoise ou moxas électriques.
 - **Massages** sur les points d'acupuncture = **shiatsu**.
- Principes du traitement :
 - Equilibrer le Yin et le Yang.
 - Renforcer les défenses.
 - Eliminer les facteurs pathogènes.
 - Traiter à la source.
 - Faire circuler si blocage ou obstruction.
 - Tonifier les vides.
 - Disperser les excès.
 - Tenir compte des facteurs climatiques, saisonniers et individuels.
- Indications de l'acupuncture :
 - **L'OMS** a publié une **liste** de maladies pouvant être traitées par l'acupuncture.
 - Pour qu'une action puisse être entreprise, il faut que l'organisme ait un **niveau d'énergie suffisant** (si organisme trop débilité ou pathologie trop puissante, peu d'effets).

Méthodes complémentaires pour la santé : approche corps-esprit : le Tai Chi Chuan

- Art **chevaleresque** originaire de **Chine**, c'est un **art martial** des plus perfectionnés permettant aux faibles de vaincre les forts en utilisant douceur, souplesse et flexibilité.
- Il exerce le corps et l'esprit à travers le **mouvement juste**, la **respiration libre** et la **détente** et non pas par les seules forces ou tensions musculaires.
- *Wuji* (non polarité) a engendré *Taiji* (extrême polarité) qui est la mère des deux pôles *Yin* et *Yang*.
- *Chuan* représente une main droite repliée signifiant « art du point », le point étant l'expression la plus aboutie au niveau corporel.
- Triple racine : les arts martiaux chinois (techniques venant des **boxes dures**, des **boxes souples**) et la tradition médicale chinoise (**Yin et Yang**).
- La révélation du Tai Chi est attribuée à **Zhang San Feng**, taoïste (philosophie, quête de la longévité).
- Son but ultime est la longévité : c'est un **art de défense**, de **santé** ou de **vie**.
- Nombreux apports en médecine : améliore la qualité de vie, le système immunitaire, l'équilibre des personnes âgées, la densité osseuse, prévient le déclin cognitif lié à l'âge... ([liste trop longue, voir page 30](#))

Introduction à l'ostéopathie

(si vous avez la flemme de tout lire, allez voir page 40 « ce qu'il faut retenir de l'ostéopathie »)

- Forme unique et complète de traitement médical.
- L'approche ostéopathique médicale une **spécialité médicale**, créée par un médecin, enseignée à l'Université par des médecins pour des médecins et pratiquée à l'hôpital et en dehors de l'hôpital par des médecins.
- Ostéopathie : créée par le **Dr Andrew Taylor Still**.
- Il s'agit d'un système des soins où l'essentiel est de remettre en état l'organisme humain défaillant aussi bien sur le plan ostéo-musculaire que vasculaire ou nerveux, de manière à favoriser la **levée des défenses naturelles**.
- 3 principes : **unité** de tous les éléments du corps humain, rôle clef du système **ostéo-musculaire**, capacité du corps à **se soigner lui-même**.
- 1^{er} principe : l'unité (anatomique, physiologique et psychologique) :
- **Interdépendance** structure-fonction et fonction-structure.
- 2^{ème} principe : le système ostéo-musculaire doit être intègre :
 - L'intégrité physiologique de l'appareil musculo-squelettique intervient dans l'homéostasie corporelle, à condition d'avoir un organisme en parfait état de fonctionnement.
- 3^{ème} principe : régulation :
 - Auto-défense, autorégulation et auto-guérison.
 - Divers mécanismes **neurophysiologiques** interviennent et participent à la régulation.
- La notion de **lésion ostéopathique** englobe les conséquences locales **immédiates** observées sur un article traumatisé et un état de **facilitation médullaire segmentaire** avec abaissement du seuil de réponse aux messages nociceptifs parvenant à ce niveau (muscle, peau, viscère, psychologie...).
- Une première lésion retentit parallèlement sur le fonctionnement des articulations en relations musculaires et ligamentaires créant une **zone lésionnelle** enraidie.
- Cette zone va elle-même créer d'autres contraintes : **lésions de groupe**.
- Les conséquences mécaniques de ces lésions vont induire des **zones charnières** sollicitées au-delà de leur physiologie normale.
- Ces zones victimes auront une traduction clinique et radiologique.
- Trois types de réflexes :

- **Réflexe somato-somatique** : les structures musculo-squelettiques affectées s'accompagnent de **contracture** musculaire réflexe, permanente sur toute la zone concernée (ex : contractures cervicales du torticolis).
- **Réflexe viscéro-somatique** : une atteinte organique peut induire dans le même zone d'innervation une contracture réflexe (ex : contracture du psoas dans l'appendicite).
- **Réflexe cortico-somatique** : des désordres psychologiques ou psychiatriques peuvent générer des contractures musculaires (ex : contracture des trapèzes chez les anxiodépressifs).
- Hypothèses des modes d'action :
 - Action **mécanique pure** (suppression de la contracture par la manipulation)
 - Action réflexe des **mécanorécepteurs** de capsules, muscles et ligaments qui explique l'action antalgique des manipulations
 - Action réflexe sur les **viscères** (système sympathique lié à la moelle épinière)
 - Autres : action réflexe circulatoire, psychique, immunostimulation...
- **Indications majeures** : affections mécaniques du rachis, des articulations périphériques, névralgies d'origine mécanique, équilibre tête et cou.
- **L'approche générale ostéopathique** est un modèle d'examen clinique qui scanne l'ensemble du corps et oriente vers le traitement ostéopathique.
- Les **méthodes thérapeutiques** : techniques musculaires, articulaires spécifiques et générales, des fascias, sur les ligaments, sur les viscères.
- L'obtention du **DIU** (diplôme interuniversitaire) médecine manuelle-ostéopathie est validant pour l'usage du titre d'ostéopathe (pour les **médecins, sages-femmes, masseurs-kiné et infirmiers**).
- Pour les médecins, possibilité de devenir ostéopathe grâce à une **formation initiale** (un DU, un DIU ou une formation reconnue) ou une **formation médicale continue** en ostéopathie (congrès, journées scientifiques...) : il doit avoir une police d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle.
- Trois cas de figure quand on oriente un patient vers un ostéopathe :
 - L'ostéopathe est aussi médecin : on l'oriente avec une **demande d'avis médical**.
 - L'ostéopathe est aussi kiné, infirmière ou sage-femme : on l'oriente avec un **prescription médicale**.

- L'ostéopathe est « juste » ostéopathe : obligation pour le médecin (qui engage sa responsabilité médicale) d'établir un **certificat de non contre-indication**.
- Le médecin traitant et l'ostéopathe **partagent les responsabilités** du traitement ostéopathique prescrit.
- L'ostéopathe peut remédier à des **troubles fonctionnels** du corps humain (à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique, médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques) par des manipulations **exclusivement manuelles et externes** (manipulations gynéco-obstétricales et touchers pelviens **interdits**).
- Chez le nourrisson de moins de 6 mois : manipulations du crâne, de la face et du rachis. Manipulations du rachis cervical au-delà.
- Champ d'indications et de contre-indications principalement axé sur les désordres **mécaniques** du corps.

Introduction à l'hypnose médicale et à sa pratique

- Vient du grec Hypnos « endormissement », « endormir »
- Hypnos = Dieu du sommeil (frère de Thanatos, la mort et fils de Nys, la nuit)
- Le terme « hypnose » remplace celui de « magnétisme »
- **L'activité mentale** sous hypnose est **élevée**, on peut bouger et agir spontanément, comprendre la parole et parler
- C'est un **processus naturel**
- C'est un état de disponibilité, de communication interpersonnelle, un mode de communication circulaire
- Participation **active** du patient
- La compréhension sous hypnose est **littérale**
- Deux échelles : la **Friedlander-Sarbin Scale** (explore l'impact des suggestions en fonction du temps de réponse) et l'échelle de susceptibilité hypnotique de Stanford (**SHSS**)
- Signes de l'état hypnotique : paresthésies, sensations de froid, réflexe de déglutition diminué, affaissement des traits du visage, révulsion des yeux, catalepsie de la main, difficultés d'élocution, ralentissement mais marche et parole conservées
- **3 étapes** d'une séance d'hypnose (à un autre endroit du poly, le prof dit qu'il y a 4 étapes (et non 3) avec la « réassociation » et la « sortie d'hypnose » qui sont deux étapes distinctes donc si dans un QCM ils parlent de 4 étapes, je pense que ça peut être considéré comme vrai) :
 - L'induction : on utilise la **suggestion**, le canal sensoriel privilégié du sujet ; c'est la focalisation de l'attention du sujet qui provoque le passage en hypnose.
 - La dissociation : c'est le lieu du travail thérapeutique ; le thérapeute active les ressources du sujet par suggestion ; son but est la résolution du problème, le changement.
 - La réassociation ou sortie d'hypnose : le thérapeute utilise la **suggestion post-hypnotique**, il prolonge le travail en invitant le sujet à pratiquer l'autohypnose qui est un gage d'autonomie (genre « quand vous vous réveillerez, le travail de la séance continuera »)
- **Tout le monde est hypnotisable.**
- La transe est un état second qui a une dimension psychologique et sociale.
- La profondeur de la transe n'est pas le meilleur gage d'efficacité thérapeutique.
- L'hypnose est une **prise de rôle** (et non pas un jeu de rôle !)

- Etude sous **TEP** et **IRM** :
 - Activation des zones corticales **occipitales, frontales** et du **cortex cingulaire antérieur droit**.
 - Diminution d'activité des cortex temporaux et pariétaux
 - Le pattern cérébral de l'hypnose rejoint le réseau cérébral impliqué dans la régulation de **l'attention**.
 - Les zones activées sous hypnose diffèrent de celles de la relaxation.
- Utilisation de l'hypnose par les médecins généralistes, les spécialistes, les anesthésistes, les psychologues, les psychiatres.
- Utilisation de l'hypnose en chirurgie, en soins palliatifs, aux urgences, dans les centres antidouleur, les services de grands brûlés, en prémédication pour les gestes invasifs, les douleurs aiguës et chroniques.
- Toutes les pathologies et les troubles **fonctionnels** sont concernés.
- **Contre-indications** : surdité, troubles majeurs du comportement, états psychotiques aigus, incompétence du thérapeute.

Homéopathie

- Proposée par Samuel **Hahnemann** en 1796.
- Elle repose sur trois principes : la **similitude**, l'**individualisation** des cas et l'**infinitésimal**.

Principe de similitude :

- Une personne atteinte d'une affection peut être traitée au moyen d'une substance produisant chez une personne en bonne santé des symptômes semblables à ceux de l'affection considérée.
- Le principe de similitude de Hahnemann se rapproche du **principe des semblables** énoncé par Hippocrate.

Principe d'individualisation :

- Corollaire : il n'y a pas de soin universel d'une maladie ou d'un symptôme, on doit adapter le soin en fonction du patient.
- Il freine l'évaluation par les méthodologies contrôlées randomisées.

Principe d'infinitésimalité :

- Ce n'est pas la dose finale qui produirait l'effet mais la présence de la substance et sa présentation (la dilution en étant l'élément principal)

Autre principe : la dynamisation : **secouer** la solution après chaque dilution permettrait de conserver une certaine efficacité thérapeutique, il est donc conseiller d'administrer les préparations sous forme liquide juste après les avoir préparées et sans les laisser reposer.

- Le solvant est utilisé pour effectuer des **dilutions successives** au dixième (DH) ou au centième (CH) d'une solution de teinture mère.
- Une dilution de n CH est une dilution de $10^{-2 \times n}$.
- Les dilutions courantes en France vont jusqu'à 30 CH.
- Hypothèse de Jacques Benveniste : l'eau garderait les propriétés de substances précédemment diluées même en l'absence de ces substances sous la forme d'une empreinte électromagnétique de la molécule.
- Il n'existe **aucune analyse** dans la littérature étudiant les effets de l'homéopathie avec une méthodologie conventionnelle qui soutienne **sans ambiguïté** un effet clinique clair de l'homéopathie.
- La pratique de l'homéopathie est inégalement répartie dans le monde (2% au Royaume-Uni, 36% en France)
- Taux de **remboursement** des médicaments et préparations homéopathiques : **service médical rendu modéré** (vignettes bleues), de **25 à 30%**.
- Ils doivent obtenir une **AMM** mais sont **dispensés d'étude clinique préalable**.

- Ils peuvent être prescrits par d'autres professions médicales : dentistes, sages-femmes.
- L'homéopathie est décrite à la **pharmacopée européenne**.
- L'exercice de l'homéopathie est désormais **reconnu** par le **Conseil de l'Ordre des Médecins** ; il relève de la médecine et exige que les homéopathes possèdent une formation de médecine classique.
- L'homéopathe **peut** avoir un **diplôme** universitaire d'homéopathie délivré par les facultés de pharmacie mais **ce n'est pas une obligation** légale.